



**Commission de l'autonomie de la
personne et de la silver économie**

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subvention
pour l'adaptation d'un logement locatif social**

Rapport n° CP/2017/013

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention suite à la demande d'aide financière présentée par CUS Habitat pour l'adaptation d'un logement social dans le cadre de l'opération de construction de logements située au 12 rue de la Faisanderie à LINGOLSHEIM.

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé d'expérimenter avec deux bailleurs sociaux (CUS-HABITAT et OPUS 67) un dispositif de soutien à l'adaptation de logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap. Ce dispositif, mis en place à partir du 1^{er} juillet 2007, a été élargi progressivement à 17 opérateurs HLM qui ont conclu une convention avec le Département.

La subvention départementale s'élève à 75 % des travaux d'adaptation de ces logements, plafonnée à 2 300 € sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique à ces bailleurs HLM qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées. Cette subvention intervient dans le cadre d'une opération financée ou éligible à la PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à CUS Habitat une subvention d'un montant de 2 300 € pour l'adaptation d'un logement social situé au 12 rue de la Faisanderie à Lingolsheim.

La commission du territoire d'action de l'Eurométropole a émis un avis favorable sur ce dossier le 17 novembre 2016.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHABPARCPU 2016-1	R 2016 ADAPTATION D'UN LOGEMENT SOCIAL	1 100 000 €	612 549,76 €	2 300 €

Les crédits de paiement seront mobilisés en 2017.

Le présent dispositif se fonde sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 300 € à CUS HABITAT pour l'adaptation d'un logement social situé au 12 rue de la Faisanderie à Lingolsheim.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer ladite convention à conclure avec CUS Habitat.

Strasbourg, le 22/12/16

Le Président,



Frédéric BIERRY